



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors des séances ordinaires du 15 septembre 2025 et du 1^{er} octobre 2025 :

« Règlement 1378 créant une réserve financière en lien avec le logement social et abordable »

« Règlement 1376 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour des travaux de déneigement »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

Les règlements ont été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, procédure qui a eu lieu les 15 et 16 octobre 2025.

Ces règlements ne requièrent pas d'approbation ministérielle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 21 octobre 2025

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques